



**Mémoire pour les consultations devant avoir lieu avant le
budget fédéral 2024**

Par : Association des musées canadiens (AMC)

Recommandations

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement **augmente le financement du Programme d'aide aux musées (PAM) jusqu'à un total de 47 millions de dollars sur une période de 5 ans, de 2024 à 2029.**
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement fournisse un **investissement ponctuel de 100 millions de dollars en vue du financement de stratégies d'atténuation des effets de la crise climatique** pour les organisations du patrimoine dans l'ensemble du Canada.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement **alloue 2,5 millions de dollars sur 5 ans, de 2024 à 2028, pour soutenir un processus dirigé par les Autochtones d'élaboration d'un cadre national sur le rapatriement**, ainsi qu'une somme additionnelle de **1,5 millions de dollars sur 3 ans, de 2024 à 2026, pour des recherches sur la portée du rapatriement, y compris une analyse des coûts et des recommandations pour soutenir le cadre national sur le rapatriement.**
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement alloue chaque année une somme de **2,5 millions de dollars pour le soutien opérationnel des organismes du patrimoine dirigés par des Autochtones**, ainsi qu'une somme ponctuelle de **10 millions de dollars** pour soutenir un travail de consultation et de coopération avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, pour garantir que des mesures appropriées soient en place pour les peuples autochtones, en vue de préserver, contrôler, protéger et mettre en valeur leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles, telles que définies dans le Plan d'action de Justice Canada sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement **augmente le financement de base de Jeunesse Canada au travail (JCT) destiné aux musées de 15,5 millions de dollars de 2025 à 2029.**

Recommandation 1 : Que le gouvernement augmente le financement du Programme d'aide aux musées (PAM) jusqu'à un total de 47 millions de dollars sur une période de 5 ans, de 2024 à 2029.

Nous recommandons que le gouvernement augmente le financement du Programme d'aide aux musées (PAM) pour le porter à 47 millions de dollars sur 5 ans, de 2024 à 2029. Cet investissement accru dans le PAM, ainsi que la refonte prévue de la Politique nationale des musées du ministère du Patrimoine canadien, constituera une étape importante en 2024 pour aider les musées dans leur rôle de moteurs économiques. Des investissements supplémentaires par l'intermédiaire du PAM soutiendront les musées, au moment où ils créeront de nouveaux emplois, auront une plus grande incidence économique, rendront leurs opérations plus écologiques et deviendront plus novateurs, inclusifs et résilients.

Le financement du PAM n'a pas atteint sa cible de 18 millions de dollars fixée en 1994-1995. En tenant compte de l'inflation, cela donnerait environ 34 millions en dollars aujourd'hui. L'inflation demeurant au-delà du taux cible de 2,0 % de la Banque du Canada, nous exhortons à indexer désormais le financement du PAM en fonction de l'inflation pour qu'il continue de fonctionner efficacement.

D'après l'étude de 2019 intitulée [Étude sur la valeur des GLAM au Canada](#), chaque dollar investi dans les musées produit quatre dollars en avantages directs pour la société. L'investissement dans les musées est un aspect important de la constitution d'une résilience économique et sociale, particulièrement dans les petites localités.

Le PAM est également sursouscrit, la demande de candidats dépassant les fonds disponibles. L'augmentation de l'enveloppe du PAM aidera davantage de musées, particulièrement ceux qui sont petits et isolés, à avoir accès à un soutien indispensable. Cela consolidera la capacité des musées de desservir des collectivités en un temps de coûts croissants et d'incertitude économique. Nous croyons que cet investissement judicieux produira des rendements importants en ce qui concerne la durabilité des musées, l'innovation, la mise en œuvre de la DNUDPA, les opérations vertes, les nouveaux emplois et la résilience communautaire.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fournisse un investissement ponctuel de 100 millions de dollars en vue du financement de stratégies d'atténuation des effets de la crise climatique pour les organisations du patrimoine dans l'ensemble du Canada.

L'AMC exhorte le gouvernement du Canada à créer un fonds d'infrastructures vert ponctuel de 100 millions de dollars pour les musées et les organisations du patrimoine de l'ensemble du Canada. Une demande semblable a été faite par la British Columbia Museums Association (BCMA).

Des désastres climatiques tels que des feux de forêt et des inondations ont directement menacé des musées un peu partout dans le pays, endommageant des éléments irremplaçables du patrimoine. Tous les musées et sites patrimoniaux à l'échelle du pays sont confrontés à des risques climatiques. Nous devons prendre d'urgence des mesures pour protéger notre patrimoine collectif pour les générations futures.

Les fonds provinciaux passés d'infrastructures vertes de la Colombie-Britannique pour les organisations patrimoniales ont connu beaucoup de succès, créant des emplois locaux et

favorisant une amélioration de la durabilité longtemps retardée. Cependant, ces programmes ont été grandement sursouscrits, révélant un important besoin non satisfait. Un fonds fédéral aurait un large impact similaire d'un océan à l'autre.

Cet investissement aidera le Canada à atteindre ses objectifs en matière de durabilité, tout en stimulant les économies locales. Cela rendra les musées et les sites patrimoniaux plus résilients face au changement climatique, préservant les arts, la culture, le patrimoine et l'environnement de notre pays pour l'avenir. C'est maintenant qu'il faut agir. Nous exhortons le gouvernement fédéral à s'engager de façon visionnaire à protéger notre histoire et notre culture communes.

Recommandation 3 : Que le gouvernement alloue 2,5 millions de dollars sur 5 ans, de 2024 à 2028, pour soutenir un processus dirigé par les Autochtones d'élaboration d'un cadre national unifié pour le rapatriement, englobant des politiques et des procédures, ainsi qu'un montant additionnel de 1,5 million de dollars sur la période de 2024-2026 pour effectuer des recherches sur la portée, les coûts et les capacités institutionnelles réels requis pour le rapatriement effectif des ancêtres et des biens autochtones.

Afin de respecter les engagements qu'il a pris dans le Budget 2023 à l'égard de la promotion de l'autonomie gouvernementale et de la prospérité des Autochtones, le gouvernement fédéral doit financer l'établissement en temps opportun de voies simples et cohérentes pour le rapatriement du patrimoine autochtone, conformément aux principes énoncés dans la DNUDPA.

Les approches fragmentaires et les niveaux de fonctionnement imprévisibles actuels ne permettent pas d'assumer les responsabilités énoncées, tant dans les Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) que dans les articles 10-12 de la DNUDPA.

Le rapport de l'AMC « Portés à l'action » a établi qu'il existe un besoin crucial d'un cadre national de rapatriement cohérent englobant des politiques, des programmes de financement, des protections législatives conformes, des programmes de formation, et une indispensable infrastructure.

L'on sait que plus de 6,7 millions de biens autochtones sont détenus par des établissements canadiens; cependant, ce nombre est probablement beaucoup plus élevé car les collections des établissements plus petits sont mal répertoriées. Un investissement de 1,5 million de dollars destiné à l'évaluation exhaustive du nombre d'objets véritablement rapatriés, des coûts de mise en œuvre, et des capacités institutionnelles requises, permettraient d'établir des budgets, une planification stratégique et un suivi responsables.

Recommandation 4 : Que le gouvernement alloue chaque année une somme de 2,5 millions de dollars pour le soutien opérationnel des organismes du patrimoine dirigés par des Autochtones, ainsi qu'une somme ponctuelle de 10 millions de dollars pour soutenir le travail de consultation et de coopération avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, afin de garantir que des mesures appropriées soient mises en place pour que les Autochtones puissent préserver, contrôler, protéger et mettre en valeur leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et les expressions traditionnelles de leur culture, conformément au Plan d'action de Justice Canada dans le cadre de la DNUDPA.

En conformité avec l'appui du Canada à la DNUDPA et aux Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, les efforts importants de réconciliation ne doivent pas se limiter aux initiatives isolées pour mettre en place des ressources, des infrastructures et des cadres de participation cohérents favorisant l'autodétermination des Autochtones.

Un investissement annuel de 2,5 millions de dollars pour soutenir les opérations des organisations patrimoniales nationales dirigées par des Autochtones, particulièrement le Cercle du patrimoine autochtone, contribuerait à renforcer les capacités et à favoriser l'autodétermination au sein du secteur du patrimonial.

De même, un investissement de 10 millions de dollars favoriserait l'autodétermination des Autochtones en ce qui a trait au patrimoine, en soutenant la création de protocoles localisés, de programmes de formation, d'organismes consultatifs, et l'établissement d'exigences en matière de suivi en ce qui a trait à la protection et à la préservation de la culture matérielle et immatérielle.

Permettre aux communautés elles-mêmes d'orienter la mise en place de modèles d'intendance du patrimoine permettra de fournir des conseils faisant autorité aux organisations canadiennes sur la mise en œuvre de la DNUDPA.

Recommandation 5 : Que le gouvernement augmente le financement de base de Jeunesse Canada au travail (JCT) destiné aux musées de 15,5 millions de dollars sur une période de 4 ans, de 2025 à 2029.

Nous recommandons que le gouvernement augmente le financement de base de Jeunesse Canada au travail (JCT) destiné aux musées de 15,5 millions de dollars sur une période de 4 ans, de 2025 à 2029.

JCT alloue des fonds supplémentaires aux musées depuis 2016. Bien qu'appréciés, ces fonds supplémentaires sont approuvés de façon imprévisible, souvent après le début de chaque exercice financier. Cela perturbe la planification et le recrutement, obligeant les employeurs à annuler ou raccourcir les stages de travail des jeunes. Sans financement de base pluriannuel stable, les musées ne peuvent pas efficacement utiliser les ressources, planifier des programmes et offrir des opportunités intéressantes. Le volet des stages pour les étudiants diplômés offert par l'AMC est particulièrement touché, car il dépend fortement du financement supplémentaire. Sans celui-ci, nous ne pouvons financer que de 4 à 5 % des demandes de stage.

La solution consiste à augmenter de façon permanente et pluriannuelle le financement de base de JCT. Cela assurera la stabilité nécessaire pour la planification stratégique, le recrutement et l'optimisation de l'expérience des jeunes. Cela est conforme aux pratiques fiscales modernes. La demande pour les postes de JCT dans les musées continue d'être forte. Nous recommandons instamment que le financement de base soit augmenté pour répondre à ce besoin. Des investissements soutenus augmenteront la capacité des musées à offrir des emplois valorisants qui enrichiront les jeunes et accroîtront leurs compétences pour l'avenir. Il est temps pour JCT de passer de fonds supplémentaires à un financement de base stable, lui permettant ainsi de réaliser le plein potentiel du programme.